



André CHASSAIGNE  
Président du Groupe de la Gauche  
Démocrate et Républicaine  
Député du Puy-de-Dôme  
3, route des Trois Ponts  
63300 THIERS

Le 6 février 2024

Monsieur Michel ROUQUETTE  
Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services de  
l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme  
Cité Administrative  
Rue Pélissier  
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Objet : Menace de suppression de classe –  
École primaire George Sand de Châteldon  
Nos références : JB2048-2

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En amont de votre échange cet après-midi avec les représentants des parents d'élèves et Monsieur le Maire de Châteldon concernant la menace de fermeture d'une classe au sein de l'école primaire George Sand, je tenais à rappeler certains éléments qui alimentent leur colère et leur incompréhension devant une telle proposition.

L'élaboration prématurée des mesures de carte scolaire, dès la fin d'année, conduit inévitablement à anticiper sur des remontées d'effectifs qui ne correspondent pas aux réalités. Ainsi, comme pour d'autres écoles, 46 élèves seraient a minima inscrits à la prochaine rentrée scolaire, alors que l'effectif retenu était de 41 élèves lors des travaux préparatoires.

**La situation sociale et les difficultés particulières des élèves ne semblent absolument pas prises en compte.** Avec un indice de position sociale de 92,4, très en deçà de la moyenne départementale, 4 élèves bénéficiant de mesures MDPH et 4 élèves suivis par le RASED, le maintien des 3 classes de l'école devrait être une priorité pour répondre aux besoins spécifiques des élèves.

**Les engagements pris, au niveau national comme devant les élus locaux, ne sont pas respectés** : absence de considération des conditions d'enseignement particulièrement difficiles dans les classes rurales à multi-niveaux, non-application des dispositions de la loi Montagne de 2016 exigeant la prise en compte des TPS dans les prévisions d'effectifs, refus de fonder la préparation de la carte scolaire sur la base des évolutions des effectifs sur une période longue de 3 années. Ajoutons que dans le cas de cette école, une mesure de fermeture contreviendrait au principe de non-dépassement du seuil de 24 élèves pour les classes de grande-section, CP et CE1.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, vous comprendrez que les parents d'élèves, les élus municipaux et l'équipe enseignante et pédagogique attendent dès aujourd'hui un engagement de votre part pour le maintien de la 3<sup>ème</sup> classe lors du prochain comité social d'administration spécial départemental (CSA-SD) du 12 février. Je serai particulièrement attentif à la réponse qui leur sera apportée, puisque la situation réservée à cette école est particulièrement injuste et inacceptable.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André CHASSAIGNE